

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1836.

Rapport de la Commission chargée de l'examen du Projet de Loi contenant le Budget des voies et moyens pour 1837.

MESSIEURS,

A pareil jour, il y a un an, le même rapporteur de votre Commission chargée de l'examen du Budget des voies et moyens, avait l'honneur de vous présenter son travail pour l'exercice 1836. Aujourd'hui comme alors, cinq jours seulement nous séparent du moment où il faut, de toute nécessité, que la loi soit exécutoire. Quelqu'utile que pût être une modification, votre Commission est condamnée à ne pas vous la proposer et le Sénat tout entier est forcé de subir cette impérieuse loi du tems. Il faut, à tout prix, Messieurs, chercher le moyen de nous en affranchir. Depuis trois ans, votre Commission n'a cessé de se plaindre de cet état de choses auquel remédierait une présentation plus hâtive du Budget. Un vice qu'elle vous a déjà également signalé plusieurs fois c'est que l'adoption des voies et moyens précède toujours la discussion des Budgets des dépenses.

On ferait cesser cet abus en présentant et en discutant ces Budgets avant la fin de la session législative précédant l'exercice.

Votre Commission de l'année passée exprimait le vœu que M. le Ministre des Finances hâtât de tout son pouvoir les travaux de la Commission de révision qui était saisie depuis long-tems des projets sur le *personnel*, sur le *sel* et l'*enregistrement*. Elle vous rappelait que, depuis le même tems, l'Administration préparait des lois sur les *patentes*, les *sucres* et les *successions*. Elle exprimait le désir de voir établir une forte réduction sur les accises du *sel* et des *bierres*, et une augmentation notable sur celle des *eaux-de-vie indigènes*.

Les mêmes vœux, à quelque'exception près, sont encore à former.

Il est à regretter surtout qu'avec le commencement de 1837, on n'ait pas encore été à même de modifier les lois sur les distilleries et les sucres, si importantes pour le trésor public, et à la première desquelles vient encore se joindre la question d'ordre et de moralité des populations.

Il existe cependant au projet de loi actuel un article qui satisfait en grande partie au désir manifesté précédemment à ce sujet dans cette enceinte, c'est la réduction de la dette flottante de fr. 26,490,000, ramenée à 12 millions de francs, au moyen de l'emprunt à 4 ½ % effectué avec succès depuis lors.

Le Budget des voies et moyens, tel qu'il vous est soumis, s'élève à fr. 85,911,700. — Celui pour 1836 était de fr. 84,557,151. — Il y a donc augmentation de fr. 1,354,549.

J'aurai l'honneur de vous faire connaître d'où elle provient.

1°. Il se trouve au Budget vingt produits dont les évaluations sont les mêmes que pour 1836, savoir :

Foncier.
 Sel.
 Vins étrangers.
 Eaux de vie étrangères.
 Bieres et vinaigres.
 Timbres collectifs sur permis, etc.
 Droits de marque.
 Droits divers d'entrepôts.
 Instrumens fournis par l'administration.
 Recette ordinaire et accidentelle.
 Greffe.
 Intérêts pour avances de bâtimens d'école.
 Fermages de biens fonds, chasse, pêche.
 5 % pour recettes faites pour compte de tiers.
 Frais de transport de mendiants.
 Remboursement d'offices étrangers.
 Service de la poste rurale.
 Emploi des fonds de consignations.
 Recettes diverses et remboursement d'avances faites à des provinces et communes.

Moniteur.

Les *recettes pour ordre et les fonds de dépôts* (consignations) sont les mêmes que pour 1836.

2°. Quatre articles sont nouveaux :

Restitutions, dommages-intérêts en matière forestière.	Fr. 3,400
Produit des examens universitaires.	80,000
Restitutions.	(<i>Mémoire.</i>)
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, avec réserve, etc.	(<i>Mémoire.</i>)

Fr. 83,400

3°. Vingt-huit produits font espérer les augmentations suivantes , savoir :

Personnel.	Fr. 7,898
Patentes.	158,000
Douanes.	450,000
Eaux-de-vie indigènes.	200,000
Timbre.	20,000
Enregistrement.	580,000
Hypothèques.	59,000
26 centimes additionnels.	140,000
Produits de canaux, écluses, navigation.	60,000
Produit de la Sambre canalisée.	60,000
Prix de coupes de bois, etc.	30,000
Intérêts des créances du fonds de l'industrie.	14,000
Houillères de Kerkraede.	20,000
Bacs et passages d'eau.	10,000
Capitaux des fonds de l'industrie.	165,000
Capitaux de créances ordinaires et d'avances pour bâtimens d'écoles.	37,000
Ventes de domaines en numéraire par suite de la loi sur les <i>los-renten</i>	700,000
Amendes de toute nature.	10,000
Passeports et ports d'armes.	10,000
Indemnités de miliciens pour remplacemens, retenue de 2 ^o / _o sur paiemens pour compte de saisies réelles.	11,300
Recouvremens pour frais de régie de bois.	6,000
Barrières, routes de 1 ^{re} et 2 ^e classes.	50,000
Taxe des lettres et affranchissemens.	200,000
Ports des journaux.	20,000
Chemin de fer.	850,000
Remboursemens d'avances aux prisons.	20,000
Produits divers des Prisons.	9,000
Produits des brevets d'invention.	6,000

Fr. 3,902,898

4° Seize articles présentent les diminutions suivantes , savoir :

Redevances sur les mines	fr. 11,550	sur fr. 92,400
Sucres	1,580,000	« 1,700,000
Timbres collectifs sur quittances	158,000	« 1,550,000
Poinçonnage	120,000	« 120,000
Successions	140,000	« 3,140,000
Amendes (enregistrement)	5,000	« 185,000
Rachats et transferts de rentes	5,000	« 85,000
Ventes d'objets mobiliers		
Transaction en matière domaniale	150,000	« 500,000
Soldes de comptes	44,000	« 94,000

Frais de poursuites et d'instance, frais de justice en matière forestière.	1,000	sur fr.	15,000
Frais de justice (criminel , correctionnel et police)	7,000	»	119,000
Frais de justice (garde civique)	3,700	»	5,000
5 % sur envois d'argent (postes)	5,000	»	27,000
Recouvrements sur les corps de l'armée	400,000	»	600,000
Diplômes des vétérinaires	800	»	2,000
Culture du mûrier	1,000	»	6,000

Fr. 2,632,050

Ainsi, il se trouve au budget :

En plus { le n° 2	fr. 3,902,898
{ le n° 3	» 83,400

fr. 3,986,599

En moins le n° 4.	» 2,632,050
---------------------------	-------------

Reste en augmentation	fr. 1,354,549
---------------------------------	---------------

comme il a été dit ci-dessus.

Vous remarquerez, Messieurs, parmi les augmentations, plusieurs produits qui déjà étaient en voie d'accroissement au budget précédent, et qui témoignent de la marche progressive de la prospérité du pays; cependant votre Commission eût désiré voir porter plus haut les prévisions pour l'accise sur les *Eaux de vie* indigènes. Cette accise n'est évaluée qu'à 10 % de plus qu'en 1836. — La loi à intervenir ne pourra, il est vrai, avoir d'effet que dans quelque tems; mais il est nécessaire que cette imposition rapporte davantage par la suite, dans l'intérêt de nos populations ouvrières et de nos finances. Au reste la Chambre des Représentans, qui sans doute s'occupera dès sa rentrée de la loi sur les distilleries, n'a admis que *provisoirement* le chiffre de fr. 2,200,000. Elle admet également, conditionnellement, celui des *Eaux de vie étrangères*, accise qui devra être diminuée pour éviter la fraude, et celui des *sucres*, accise qui présente le déficit énorme de fr. 1,580,000 en une année et se trouve ainsi réduite au chétif produit de fr. 120,000. Ce dernier objet mérite d'occuper la législature, de la manière la plus sérieuse.

Il existe encore au présent Budget deux sommes qui peuvent être considérées comme provisoires; ce sont celles intitulées : *Intérêts des créances du fonds de l'industrie et remboursement des capitaux du même fonds*.

L'examen de la convention entre le Gouvernement et M. Cockerill, pour la cession de la moitié de l'Etablissement de Seraing, a été déféré à une Commission, par la Chambre des Représentans.

Vous observerez, Messieurs, que l'art. premier du projet de loi supprime la rétribution du poinçonnage des poids et mesures, évaluée fr. 120,000; d'un autre côté les patentes sont reportées à leur taux *entier*, plus 10,7° additionnels au lieu des *trois quarts*, plus 26 %, et 10 % en sus. Ceci établit environ 6% d'augmentation sur les patentes et compense et au-delà la perte du poinçonnage. Votre Commission ne pense pas que ce changement puisse amener de plaintes sérieuses; mais elle n'en est pas moins persuadée que la loi des patentes, toute fiscale, minutieuse et compliquée, faite évidemment pour un autre pays que le nôtre, a besoin d'être refondue.

(5)

Votre Commission exprime avec satisfaction, qu'en général on remarque depuis un certain tems une louable activité dans le service frontière des douanes ; il n'en est pas moins certain que la fraude s'exerce avec une audace croissante et il est urgent que Monsieur le Ministre des Finances avise à des moyens plus énergiques encore pour la réprimer.

La Commission ne voit pas sans étonnement le produit de la redevance sur les mines décroître depuis deux ans, tandis que c'est précisément depuis lors que l'exploitation des houillères a pris plus d'extension.

Les forêts de l'Etat ont attiré l'attention de votre Commission. Moins que jamais, vu les défrichemens successifs d'une grande partie de bois particuliers, il ne semble pas utile d'aliéner ces domaines. Il ne peut être trop recommandé à l'administration de redoubler de soins pour les améliorer, par la bonne exploitation, par le repeuplement bien entendu des vagues et des clairières et par des routes de communication avec les lieux de consommation du produit des forêts.

Ici doivent se borner, pour les raisons déjà énoncées, les réflexions que votre Commission a été à même de faire sur le projet de loi qui vous a été soumis, et dont elle a l'honneur de vous proposer l'adoption.

Bruxelles, le 27 Décembre 1836.

DUPONT.

Le Vicomte DE ROUVEROY.

Le Comte DE QUARRÉ.

R. BIOLLEY, Rapporteur.